

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles - Construction d'une structure artificielle d'escalade - Mise en appel d'offres**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 15 novembre 2004 et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'une structure artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 500 000 € TTC et décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe Stoffel - Lefèvre.

Cet équipement serait implanté à proximité de la piscine et du gymnase qui a ouvert ses portes en octobre 2006. Positionné à l'entrée du quartier, il s'intégrerait ainsi dans un complexe sportif comprenant une piscine, un stade, deux gymnases ainsi que le Centre de Rencontres Internationales et de Séjours, établissement d'hébergement permettant l'accueil des sportifs pendant les manifestations.

Les travaux consisteraient en la création d'un bâtiment comprenant, notamment, une zone d'évolution de type "pan", une zone d'évolution de type "mur", des vestiaires, des sanitaires et des locaux de rangement.

Il est proposé aujourd'hui de lancer la procédure de réalisation des travaux par voie d'appel d'offres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la procédure de construction d'une salle artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, par voie d'appel d'offres ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

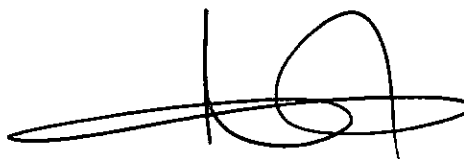
4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

6) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2007 et à demander au budget de l'exercice 2008.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

